



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBÉRATION N°77/2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment Convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT
Mme Nadège BROSSEAUD par M. Eric DERSIGNY
Mme Florence PLUCHART par M. Jean-Louis ANTONY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

OBJET :
EDUCATION ENFANCE
JEUNESSE
Nouveaux Tarifs : Espace Jeunes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : Emmanuel DENIS

Par délibération n°79/2022 du 23 juin 2022, le Conseil municipal a adopté, comme suit, les tarifs de l'espace jeunes, applicables à compter du 1er septembre 2023.

Ainsi, le Conseil Municipal, Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, décide par 20 voix « pour », 3 « contre » (V. CHARTIER, C. DESJOURS, M. VILLEDIEU) et 4 « abstentions » (E. AGBESSI, C. ZELUS, D. BAPTISTE, J. DE AMORIM) :

- D'adopter les tarifs tels que présentés ci-dessous, prenant en compte la hausse des dépenses de fonctionnement du service :

- Pour l'espace jeunes, tarifs applicables à compter du 2 septembre 2023 :

TARIFS ESPACE JEUNES

Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Ex1	Ex2
OF CAF	<=500	501/700	701/1000	1001/1200	1201/1500	1501/2000	>2000	<=500	>500
Tarifs à partir du 02/09/23									
Adhésion annuelle	6,00 €	6,00 €	12,00 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €	23,50 €
% participation au coût de l'activité	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	40%	100%

➤ Pour les séjours accessoires, tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 :

% participation coût de l'activité	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Ext1	Ext2
	0/500	501/700	701/1000	1001/1200	1201/1500	1501/2000	>2000	0/500	>500
	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	40%	100%

Il convient de préciser que la création des tarifs ci-dessus est justifiée pour permettre l'organisation de courts séjours, dénommés séjours accessoires, notamment, la semaine qui précède la rentrée scolaire.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 20/06/2023
Publié ou notifié
Le : 26/06/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

